

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 29 décembre 2025

Délibération n°2025/151

Objet : Désignation des membres du Comité des partenaires

Nombre de membres 46			Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-deux décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire à nouveau convoqué conformément à la loi. L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L’Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	13	14	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.
Pour	Contre	Abstentions	
13	-	1	Présents : CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASANOVA Antone – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel. Absents représentés : CASALONGA Jérôme a donné procuration à MORTINI Lionel. Absents : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – CUBADDA Charles – D’ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARIANI Frédéric – MONTI ROSSI William – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAVELLI René – TURCHI François.
Convocation envoyée le : 23/12/2025 Et affichée le : 23/12/2025			Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l’acte le : 30/12/2025

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5,

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM),

VU l'article L.1231-5 du code des transports,

VU la délibération de la Communauté de communes de L'Île-Rousse n°2021/144 en date du 29 octobre 2021 approuvant la création du Comité des Partenaires et désignant ses représentants,

VU la délibération de la Communauté de communes de L'Île-Rousse n°2021/183 en date du 17 Décembre 2021 approuvant le règlement intérieur de fonctionnement du Comité des partenaires,

VU la loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025,

VU la délibération de la Communauté de communes de L'Île-Rousse n°2025/108 en date du 11 septembre 2025 approuvant la modification du règlement intérieur de fonctionnement du Comité des partenaires,

Le Comité des Partenaires a été créé dans le cadre de la LOM du 24 décembre 2019 afin de « *garantir un dialogue permanent entre les AOM, les usagers et le tissu économique, qui finance en partie les offres de mobilité via le versement mobilité* ».

Le comité est obligatoirement créé par chaque AOM et rend un avis simple sur la définition de la politique de la mobilité.

La loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025 a apporté des modifications substantielles à l'article L.1231-5 du code des transports qui codifie les dispositions relatives au comité des partenaires.

Le Président rappelle que par délibération n°2025/108 en date du 11 septembre 2025, le Conseil Communautaire a approuvé la modification règlement intérieur de fonctionnement dudit Comité.

Composition du Comité des Partenaires :

Le Comité est composé de 16 sièges sous l'autorité du Président de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne.

Le Président propose de désigner les membres suivants :

Sièges obligatoires :

- **Représentants des organisations professionnelles d'employeurs – 8 sièges**
 - Costa Transport, représentée par Monsieur Arnaud COSTA,
 - Guidicelli Voyage, représentée par Monsieur Paul GUIDICELLI,
 - Leclerc, représentée par le Directeur de l'établissement,
 - Mairie de Corbara, représentée par Monsieur Paul LIONS,
 - France Handicap – Délégation Haute-Corse (APF), représentée par le Directeur de l'Établissement,
 - Office du Tourisme de L'Île-Rousse – Balagne, représenté par Monsieur Jean-Michel DE MARCO,
 - Port de commerce de L'Île-Rousse (CCI), représenté par Monsieur Pierre NEGRETTI,
 - France Travail, représenté par Madame Christelle SAVELLI
- **Représentants des organisations syndicales de salariés – 1 siège**
 - Confédération Générale du Travail (CGT), représentée par Madame Alexandra DARY
- **Représentant des associations d'usagers ou d'habitants – 2 sièges**
 - Balagne en transition, représentée par Monsieur Laurent BILLARD,
 - Balagna bike club, représentée par Monsieur Jean-Paul COLOMBANI
- **Habitants désignés par tirage au sort – 2 sièges**
 - Martine MEMMI, habitante de Palasca
 - Jean-Claude PIERRINI, habitant de Speloncato

Sièges facultatifs

- **Représentants de l'AOM et de ses partenaires institutionnels – 3 sièges**
 - Le Président de l'EPCI, Monsieur Lionel MORTINI,
 - La Vice-présidente Mobilité, Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI,
 - Le Maire de la commune de Ville di Paraso, Monsieur William MONTI ROSSI

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** la composition du Comité des partenaires.
- **DE DESIGNER** comme représentants au Comité des partenaires les membres tels que mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Fait à L'Île-Rousse, le 29 décembre 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI



Le Président,
Lionel MORTINI

